



MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PRESTATION INTELLECTUELLE ET D'ANIMATION LOCALE

« FORET ET CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PYRENEES FRANÇAISES EN NOUVELLE-AQUITAINE »

Objet de la consultation : Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation pour promouvoir l'adaptation au changement climatique, présenter les avancées, connaissances acquises et bonnes pratiques en termes d'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées.

Pouvoir adjudicateur :

GEIE FORESPIR
23 bis boulevard BONREPOS
31000 TOULOUSE
+33 534 414 320
<http://www.forespir.com>

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file du projet

GEIE FORESPIR, groupement Européen d'Intérêt Economique, immatriculé sous le numéro unique d'identification Siret 423 872 001 000 23 dont le siège se trouve 23 bis boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE / France.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR.

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique et administratif est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR, sebastien.chauvin@forespir.com

2. Conditions générales et caractéristiques du marché

2.1. Procédure

Le GEIE FORESPIR est un organisme de droit public selon la définition européenne (qui peut inclure des organismes ayant une personnalité juridique privée) dans la mesure où elle répond aux critères suivants :

- a. Il a été créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- b. Il est doté de la personnalité juridique ; et
- c. soit il est financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

A ce titre, FORESPIR doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et d'égalité de traitement.

La présente mise en concurrence est portée par FORESPIR, bénéficiaire du projet INTERREG POCTEFA OPCC-ADAPYR, qui applique par conséquent le « Règlement intérieur d'achat visant la conformité du GEIE FORESPIR à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ».

Ce règlement intérieur d'achat prévoit que pour les achats de fournitures, services ou travaux d'un montant compris entre 3 000 € HT et 15 000 € HT, l'adjudicateur FORESPIR élabore un « cahier des charges simple du produit ou service attendu précisant la nature de l'achat, caractéristiques ou spécificité technique, volume, délais, livraisons, etc. Le cahier des charges est plus ou moins détaillé en fonction de la nature et du montant de l'achat envisagé ; notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin lié à l'accomplissement d'un projet. »

S'agissant d'un service ou produit spécialisé, le règlement d'achat prévoit que l'adjudicateur FORESPIR « demande 3 devis minimum (avec accusé de réception afin de prouver que les demandes ont été effectuées même en l'absence de réponses de la part du prestataire), et/ou procède à une publicité sur le site Internet de FORESPIR et le cas échéant sur celui du projet concerné ou à défaut utilise l'offre publique courante ».

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par FORESPIR et l'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception, par la Direction à l'attributaire.

2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché

Le démarrage de la prestation est programmé au **14/03/2022**.

Le projet ADAPYR se termine le **31/05/2022**. A cette date, la présente prestation (incluant la remise du rapport) ainsi que la facturation devront avoir été réalisés.

Le marché est attribué à un seul et même soumissionnaire.

2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Tous les prix sont exprimés hors TVA.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Un acompte pourra être versé dont le montant n'excédera jamais la valeur de la prestation à laquelle il se rapporte. Le solde du marché sera versé après une complète exécution de la prestation.

2.4. Facturation

La facture doit être envoyée dans les conditions suivantes :

- ⇒ Facture comportant les informations suivantes : le nom de la structure, l'adresse du titulaire et la mention « projet INTERREG POCTEFA EFA346/19 OPCC ADAPYR » ;
- ⇒ Objet de la facturation ;
- ⇒ Période de réalisation de la prestation ;
- ⇒ Prix HT, TTC et TVA si applicable ;
- ⇒ Modalités de règlement et référence bancaire du titulaire ;
- ⇒ Date d'établissement de la facture obligatoirement antérieure au 31/05/2022.

Les factures ne respectant pas ce formalisme seront refusées.

2.5. Modalités de présentation des candidatures

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français ou en espagnol.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à l'engager attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code français de la commande publique ;
2. Une offre économique chiffrée
3. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé

Chacun des documents énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat ou être accompagné, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate.

2.6. Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les réponses à cette consultation seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Pertinence de la réponse	60
Prix	40

2.7. Modalités de réponse à cet appel d'offre :

Les réponses sont à adresser au plus tard le **11 mars 2022 (17h, heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique adressé à sebastien.chauvin@forespir.com

Le choix du prestataire suite à l'appel d'offre aura lieu le **14 mars 2022** au plus tard.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

1. Contexte de la consultation

OPCC ADAPYR est le projet fédérateur des Pyrénées en matière d'observation, de capitalisation et de transfert des connaissances et des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. Il concerne les deux versants du massif, ainsi que l'Andorre.

Il vise à réaliser :

- Un consensus scientifique dans la définition des indicateurs de base de l'impact du changement climatique dans les Pyrénées (biodiversité, forêts, glaciers, lacs et tourbières, ressources en eau et risques naturels),
- Une première Stratégie Pyrénéenne sur le Changement Climatique,
- Le transfert de connaissances aux secteurs socio-économiques par le biais de processus participatifs, pour identifier les besoins d'information et la génération d'informations spécifiques utiles aux principaux secteurs socio-économiques des Pyrénées (agro-pastoralisme, tourisme, énergie, santé).

Le changement climatique peut avoir un impact sur les processus forestiers et des espèces qui les peuplent (croissance, mortalité, reproduction), modifiant ainsi les facteurs d'évolution de la structure des peuplements et de leur diversité. Différents phénomènes peuvent être induits en zone de montagne :

- Déplacement altitudinal des optimums des essences forestières
- Modification des cycles de vie des arbres : saison de végétation allongée
- Changements importants de composition des écosystèmes, mélanges inédits d'espèces

Par ailleurs il induit des phénomènes de risques :

- Occurrences plus fréquentes des événements climatiques (tempêtes, fortes pluviométrie,..) : risques de chablis et enjeux de débouchés des bois, gelées tardives et malformation des tiges, fragilisation des sols, mise en cause des calendriers d'exploitation, etc
- Modification des cycles de vie et présence des espèces pathogènes
- Risque incendie dans des zones jusqu'à présent éloignées de ce risque

La mobilisation des gestionnaires et des chercheurs sur ces questions, à travers des initiatives telles que les projets CANOPEE, ACCLIMAFOR, OPCC ADAPYR, a abouti à la production de nombreuses connaissances sur le changement climatique dans les Pyrénées.

Afin de renforcer la résilience des territoires forestiers pyrénéens, il est nécessaire que les acteurs locaux, et notamment les communes propriétaires de forêts, s'approprient ces connaissances, et mettent en place des mécanismes d'information, concertation et décision.

Plus d'informations sur le projet : <https://www.opcc-ctp.org/fr/proyecto/opcc-adapyr>

2. Financement du projet

Le projet OPCC-ADAPYR regroupe des partenaires français, espagnols et andorrans, et est coordonné par la Communauté de Travail des Pyrénées. FORESPIR, pouvoir commanditaire de la présente prestation intellectuelle est partenaire du projet. A ce titre ses actions menées dans le cadre d'ADAPYR sont cofinancées à hauteur de 65% par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA), par l'Etat Français (ANCT – FNADT), et le Conseil Régional Occitanie « Pyrénées-Méditerranée ».

POCTEFA 2014-2020 est l'acronyme du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre. C'est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays.

Le POCTEFA 2014-2020 constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire destinée à renforcer l'intégration économique et sociale de cette zone frontalière. Le POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs situés des deux côtés des Pyrénées et des zones littorales qui participent au Programme en préservant la croissance intelligente, durable et inclusive du territoire.

Le programme promeut le développement durable du territoire frontalier de l'Espagne, de la France et de l'Andorre grâce à la coopération transfrontalière. Il contribue à réduire les différences de développement du territoire et à unir des forces afin de parvenir au développement durable de la région et à la cohésion des régions qui la composent. En résumé, le programme, grâce à des fonds européens, contribue à améliorer la qualité de vie des habitants de la région. Pour plus d'information consultez le site internet du programme : <https://www.poctefa.eu/fr>

3. Prestation demandée

Le service demandé vise la promotion de l'adaptation au changement climatique dans le secteur forestier pyrénéen, en particulier en Nouvelle-Aquitaine. Il peut présenter des avancées, connaissances, projets, bonnes pratiques liées à ce sujet.

Le public cible est composé de professionnels du secteur forestier, propriétaires forestiers, gestionnaires, scientifiques, administrations.

La proposition peut prendre plusieurs formes. Sont attendues des propositions du type séminaire, présentation d'actions sur le terrain, ateliers d'échanges, réunions. Ces événements se dérouleront préférentiellement en présentiel.

Il est possible d'inviter des experts pertinents, issus de la zone pyrénéenne, ou extérieurs si nécessaire.

Une brève présentation du projet ADAPYR doit être faite au début de l'évènement. Cette dernière sera fournie par FORESPIR.

4. Précisions quant aux éléments remis par le prestataire :

Un rapport synthétique de présentation des actions réalisées sera fourni avec des photographies, programme de l'évènement, nombre de participants, types de public... Ce rapport devra présenter à minima les logos du projet, de ses financeurs, de FORESPIR, de la structure organisatrice. FORESPIR fournira les logos liés au projet.

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION PETITIONNAIRE

Nom de l'organisation : _____

Nom et Prénom du représentant légal :

Site web : _____

Lu et approuvé,

Ville, date : _____

Signature et cachet: